

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON	COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023
---	--

NOMBRE DE CONSEILLERS	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en réunion extraordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.
Exercice : 19	
Présents : 15	
Pouvoirs : 4	
Absents ou excusés :	

Présents : Didier LAULAN - Fabrice BERNADET - Martine SAINT-BLANCARD - Alain JUZEAU - Françoise LANUSSE - Jean-Claude MOTHES - Nadège COUSTURES - Jean TAUGERON - Laurence LAGARDERE - Patricia CONSTANS - Anne-Laure VAILLANT - Arnaud OMNES - Stéphane RIEUCROS-FOREST - Eric POUTAYS – Isabelle LOUVIERS –

Absents ou excusés : Frédéric OLAYA - Nathalie RACOLIN –Thierry BERTO – Michèle SECHAN

Procurations : Thierry BERTO à Fabrice BERNADET – Frédéric OLAYA à Nadège COUSTURES– Nathalie RACOLIN à Françoise LANUSSE – Michèle SECHAN à Martine SAINT-BLANCARD -

Secrétaire de séance : Mme Françoise LANUSSE

Date de convocation : 14 mars 2023

Le compte rendu de la précédente réunion a été transmis aux élus.

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS – CONSTRUCTION BOUCHERIE ET BOULANGERIE

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les propositions des entreprises retenues,
- d'autoriser M. le maire à signer les marchés publics correspondants :

Programme : CONSTRUCTION D'UNE BOUCHERIE ET D'UNE BOULANGERIE

BOUCHERIE	<i>Entreprises retenues</i>	<i>Montant HT</i>	Observations
Lot 1- VRD	<i>EUROVIA - Mérignac</i>	38 514,66 €	options
Lot 2- GROS ŒUVRE – FONDATIONS - DALLAGE	SNE DUPIOL - BAZAS	86 106 ,50 €	
Lot 3- CHARPENTE METALLIQUE	Sarl DANNEY - SAVIGNAC	128 515,60 €	

Lot 4- MENUISERIE ALU EXTERIEURE	MENUISERIES GARONNAISES- TONNEINS	4 167,76 €	
Lot 5 – REVETEMENTS SOLS - FAIENCE	LATOUR CARRELAGE MAZERES	31 653,07 €	
Lot 6 – PLATRERIE – FAUX PLAFONDS – MENUISERIES INTERIEURES	SARL GETTONI LA REOLE	8 735,00 €	
Lot 7 - VENTILATION – PLOMBERIE - SANITAIRES	SARL DARRIET ET FILS - BRANNENS	14 611 ,00 €	
Lot 8 – ELECTRICITE / CHAUFFAGE	SARL DARRIET ET FILS - BRANNENS	36 398,00 €	options
Lot 9 - PEINTURE	DARCOS PEINTURE - LANGON	2 651,14 €	
Lot 10 – CLIM/EQUIPEMENTS CHAMBRES FROIDES	FROID CLIM GASCOGNE CASTELJALOUX	28 500,00 €	
Lot 11 – PANNEAUX FRIGORIFIQUES- PORTES ISOTHERMES – CHAMBRES FROIDES - LABO	SAS ISOTHERMIE - BEAUPUY	66 466,00 €	
Lot 12 – EQUIPEMENTS TECHNIQUES RAILS BOUCHERIE	ATQ –ATELIER DE LA QUEILLE - TONNEINS	28 260,00 €	
TOTAL		494 578,73 €	

BOULANGERIE	<i>Entreprises retenues</i>	<i>Montant HT</i>	Observations
Lot 1- VRD	EUROVIA - MERIGNAC	19 842,09 €	options
Lot 2- GROS ŒUVRE – FONDATIONS - DALLAGE	SNE DUPIOL - BAZAS	44 515,50 €	
Lot 3- CHARPENTE METALLIQUE	Sarl DANAY - SAVIGNAC	72 544,38 €	
Lot 4- MENUISERIE ALU EXTERIEURE	MENUISERIES GARONNAISES-TONNEINS	14 070,10 €	
Lot 5 – REVETEMENTS SOLS - FAIENCE	LATOUR CARRELAGE MAZERES	14 006,69 €	
Lot 6 – PLATRERIE – FAUX PLAFONDS – MENUISERIES INTERIEURES	SARL GETTONI - LA REOLE	9 285,00 €	

Lot 7 - VENTILATION – PLOMBERIE - SANITAIRES	SARL DARRIET ET FILS BRANNENS	12 272,00 €	
Lot 8 – ELECTRICITE / CHAUFFAGE	SARL DARRIET ET FILS BRANNENS	19 449,00 €	options
Lot 9 - PEINTURE	DARCOS PEINTURE LANGON	3 570,60 €	
Lot 10 – CLIM/EQUIPEMENTS CHAMBRES FROIDES	FROID CLIM GASCOGNE CASTELJALOUX	3 800,00 €	
TOTAL		213 355,36 €	

EMPRUNT DE 575 000 € – FINANCEMENT CONSTRUCTION DE LOCAUX COMMERCIAUX

3 banques ont été sollicitées afin de faire des propositions pour un prêt de 575 000 € et un prêt de 350 000 € pour la bibliothèque et le logement : Crédit Agricole, Caisse d'Épargne et La Banque Postale.

Le Crédit Agricole a fait une proposition sur 20 ans pour un taux de 4,33 %, la Caisse d'Épargne a aussi fait une proposition sur 20 ans pour un taux de 4,47 %. La banque postale a proposé un prêt sur 25 ans à un taux de 3,86 % pour les commerces et à 3,91 % pour la bibliothèque et le logement.

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'aménagement d'une bibliothèque et d'un logement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 575 000,00 EUR.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2022-13 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

montant du contrat de prêt : 575 00,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 25 ans

Objet du contrat de prêt : CONSTRUCTION D'UNE BOUCHERIE ET D'UNE BOULANGERIE

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2048.

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 575 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 19/05/2023, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,86 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

EMPRUNT DE 350 000 € – AMÉNAGEMENT BIBLIOTHÈQUET ET LOGEMENT

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'aménagement d'une bibliothèque et d'un logement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 350 000,00 EUR.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2022-13 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 350 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Objet du contrat de prêt : AMÉNAGEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE ET D'UN LOGEMENT

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2043

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 350 000,00EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 19/05/2023, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,91%
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

AVENANT N° 1 - MISSION MAITRISE D'ŒUVRE – BIBLIOTHEQUE ET LOGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 14 janvier 2021, la mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une bibliothèque et d'un logement a été confiée à l'Atelier BOTEKO – 33124 aillas, pour un montant prévisionnel des honoraires établi à 21 696,00 € HT soit 26 35,20 € TTC, taux de 8 % pour une mission de base.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux avait été estimée à 272 200 € HT.

Le montant des travaux du marché public correspondant s'élève à 318 025 € H.T.

Aussi, il a été proposé un avenant au marché public de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'avenant n°1 proposé par l'Atelier BOTEKO et le forfait de rémunération correspondant, pour un montant de 25 442,00 € HT soit € 30 530,40 € TTC, taux de rémunération de 8 % et l'assurance décennale architecte 0,6 % du marché des travaux soit 1 908,15 € H.T soit 2 289,78 € TTC tel que défini dans l'annexe jointe à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspond et généralement faire le nécessaire.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2023

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale, présidée par Madame Isabelle Dexpert et Monsieur Jean-Luc Gleyze, Conseillers Départementaux, pour la répartition du montant du F.D.A.E.C. 2023, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 17 311 €.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de réaliser en 2023 les opérations suivantes :

Travaux de voirie sur les voies communales : VC n° 8 Au Pont de Larose, VC n° 6 route de Sauvagnon, VC n° 1 de Mercadet et VC n°5 du Grava pour un montant HT : 41 062.15 € soit 49 274.58 € TTC

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 17 311 € au titre de ces investissements
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 31 963,58 €

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2023

Monsieur le Maire fait part de l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 notifié par les services de la DRFIP.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL :

- décide de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2023, à savoir

TAXES	Bases prévisionnelles	TAUX VOTÉS EN 2023	Produits assurés
Taxe Foncière sur les Propriétés bâties	1 188 000	33,96 %	403 445 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	44 700	65,65%	29 346 €
Taxe d'habitation	114 782	53,53 %	13 544 €
TOTAL			446 335 €

PARTICIPATION AUX DEPENSES DU RASED – COMMUNE DE LANGON

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Langon finance les charges de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) depuis plusieurs années.

L'école de Castets et Castillon, bénéficie de ces services et équipements, à raison de 2 jours par semaine, tout au long de l'année, sur un cycle de 5 semaines. A ce titre, une participation financière est demandée par la commune de Langon, sur les frais de fonctionnement, aux communes bénéficiaires de ce service. Une convention d'engagement à verser le montant réel relatif à cette participation est établi annuellement et est actualisée chaque année. Ces frais comprennent les charges de dépenses en chauffage, eau, électricité, nettoyage des locaux, contrat de maintenance et les frais pédagogiques (informatique, logiciel RASED, ligne téléphonique).

Cette participation est calculée de la manière suivante :

- coût de fonctionnement C.A. N-1 / nombre total d'enfants scolarisés sur Langon (effectif N-1) X nombre d'enfants sur la commune N-1 = coût élève multiplié pour chaque commune par le nombre d'élève de son école.

Pour l'année 2022 le « coût élève » s'élève à 4,28 € par enfant.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 voix contre décide :

- D'accepter le montant de la participation aux dépenses du RASED fixée par la commune de Langon à 4,28 € par élève,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Suite aux modifications intervenues dans l'organisation des services communaux, il convient de renforcer les effectifs des services, afin d'assurer une meilleure organisation du travail compatible avec l'ensemble des tâches à effectuer.

Vu l'avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion de la Gironde du 28 février 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1 - La création d'un emploi d'Adjoint technique à temps complet à compter du 01 JUIN 2023 et de supprimer un emploi d'adjoint technique à temps non complet (20/35^{ème}).

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

- Loyer communal – impasse des rosiers : l'ancien logement de la gardienne du RPA sera mis en location, dès que possible, pour un loyer mensuel de 650,00 €.
- Antenne relais SFR : le dossier transmis par SFR a été transmis à l'ensemble des élus pour l'installation d'une antenne, lieu-dit La Gravette. Une enquête de voisinage est souhaitée avant que le conseil municipal donne son avis.
- Commission recrutement : La commission se réunira le 11 avril 2023 pour étudier les candidatures reçues pour le poste d'adjoint technique pour le remplacement de François PAILLE
- Départ à la retraite : Monsieur le Maire rappelle qu'un pot de départ pour la retraite de François Paille est prévu à la mairie, avec les agents communaux et les élus, le vendredi 31 mars prochain. Une participation de 200 € sera allouée par la mairie pour le cadeau de départ.
- Marchés nocturnes : ils auront lieu les 23 juin, 7 juillet et 25 août 2023. La mairie investira pour l'achat de bancs en bois (environ 7 000 € TTC) et de tréteaux (environ 4 700 € TTC).
- NAVIGARONNE : les radeaux feront une escale à Castets le jeudi 18 mai
- Un avis favorable est donné à Mme Lopez pour l'installation d'un food-truck le mardi de 17 h à 22 h, allée des Charmes.
- Un avis défavorable est donné pour l'installation d'un kiosque à pizzas
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une association « les anciens du CAC » vient d'être créée.
- VNF : monsieur le maire informe l'assemblée qu'un appel à projet a été lancé par VNF pour le Moulin de Mazerac.
- Belvédère : suite à l'arrêt du 10 mars 2023, l'accès à la place du belvédère sera à nouveau fermé temporairement.
- Agents communaux : une visite du Château du Hamel est prévue le 24 juin prochain pour l'ensemble du personnel communal.
- Budget 2023 : le vote des comptes de gestion et administratif 2022 et du budget 2023 est prévu le jeudi 13 avril prochain.

Fin de séance à 21 h 50.

N° délibération	Date	OBJET	
DEL2023MARS06	23/03/2023	MARCHES PUBLICS – CONSTRUCTION BOUCHERIE ET BOULANGERIE	
DEL2023MARS07	23/03/2023	EMPRUNT DE 575 000 € - FINANCEMENT CONSTRUCTION DE LOCAUX COMMERCIAUX	
DEL2023MARS08	23/03/2023	EMPRUNT DE 350 000 € - FINANCEMENT AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE ET LOGEMENT	
DEL2023MARS09	23/03/2023	AVENANT N°1 – MISSION MAITRISE D'ŒUVRE BIBLIOTHEQUE / LOGEMENT	
DEL2023MARS10	23/03/2023	FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES	
DEL2023MARS11	23/03/2023	VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2023	
DEL2023MARS12	23/03/2023	PARTICIPATION AUX DEPENSES DU RASED – COMMUNE DE LANGON	
DEL2023MARS13	23/03/2023	CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET	

CONSEILLERS MUNICIPAUX		SIGNATURES/OBSERVATIONS
Le Maire	Didier LAULAN	
Le secrétaire	Françoise LANUSSE	
Fabrice BERNADET		
Martine SAINT-BLANCARD		
Alain JUZEAU		
Jean-Claude MOTHES		
Eric POUTAYS		
Michèle SECHAN		Excusée
Thierry BERTO		Excusé
Stéphane RIEUCROS-FOREST		
Nathalie RACOLIN		Excusée
Patricia CONSTANS		
Frédéric OLAYA		Excusé
Laurence LAGARDERE		
Nadège COUSTURES		
Anne-Laure VAILLANT		
Arnaud OMNES		
Jean TAUGERON		
Isabelle LOUVIERS		